

Le logiciel libre ? Un enjeu de société !

La présence croissante de l'informatique dans toutes les sphères de la société (communication, loisirs, vie citoyenne) bouleverse nos habitudes. Elle est devenue en quelques années un des socles structurant de notre société : elle favorise des usages, en dissuade d'autres, mais en interdit surtout de nombreux. Cependant, dans la mesure où nous exerçons de plus en plus nos actions quotidiennes par l'intermédiaire de nos ordinateurs, la liberté logicielle s'impose de plus en plus comme un pré-requis nécessaire pour pouvoir exercer nos libertés fondamentales.

Un logiciel est libre si nous pouvons accéder à sa recette de fabrication, l'étudier, la modifier, et en distribuer des copies. De la sorte, le logiciel libre garanti les libertés des utilisateurs. Il se développe par ailleurs sous un meilleur contrôle citoyen, favorise l'émancipation des utilisateurs, et encourage au partage de la connaissance.

Jeter des ponts entre les logiciels libres et le monde associatif

Partage, liberté, militance : le monde du logiciel libre et le monde associatif possèdent nombre de valeurs en commun. Pourtant, les associations sont parfois les lieux où la diffusion du logiciel libre est la plus compliquée à entreprendre. Manque d'information ? Inadaptation des outils ? Faible disponibilité ? Et si c'étaient nos façons de faire, nos schémas de pensées, nos modes d'organisation différents qui rendaient l'échange difficile ?



Depuis 2007, l'initiative libreassociation.info nous invite à un dialogue interculturel afin de jeter des ponts entre les logiciels libres et le monde associatif. Dans ce cadre, un guide d'usage des logiciels libres à destination du monde associatif est en cours de rédaction. Ce guide est le fruit d'un partenariat entre l'April et le Crédit Coopératif, et sa diffusion sera gratuite. Une clé USB est également à l'étude, afin de découvrir et essayer des logiciels libres en toute simplicité.



À propos de l'April

Pionnière du logiciel libre en France, l'April est depuis 1996 un acteur majeur de la démocratisation et de la diffusion du Logiciel Libre et des standards ouverts auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone. Elle veille aussi, dans l'ère numérique, à sensibiliser l'opinion sur les dangers d'une appropriation exclusive de l'information et du savoir par des intérêts privés.

L'association est constituée de plus de 5 500 membres utilisateurs et producteurs de logiciels libres.

À propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif, c'est 120 ans de banque coopérative, et une vocation : favoriser le développement d'une économie à forte plus-value sociale.



Les clients apportent la majorité du capital, ont la totalité des droits de vote en assemblée générale, siègent au Conseil d'administration, et s'impliquent dans les Conseils d'agence.

Au Crédit Coopératif, les sociétaires co-construisent leur outil bancaire. Ils font banque ensemble .

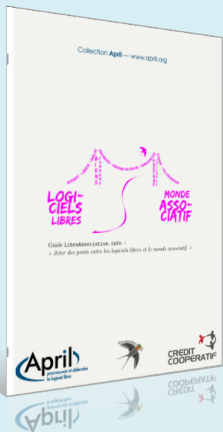
Guide d'usage des logiciels libres en milieu associatif

Afin de « jeter des ponts entre le logiciel libre et le monde associatif », l'April et le Crédit Coopératif unissent leur efforts pour vous offrir un guide d'usage du logiciel libre en monde associatif.

Celui-ci présentera des logiciels de référence pour différents usages : communication, gestion, travail collaboratif, etc. Mais il a également vocation à donner de nombreux points de repères et conseils, afin de vous faire bénéficier au mieux des possibilités du logiciel libre.

Distribué gratuitement, ce guide est prévu pour donner à chaque association les clés de ses libertés informatiques.

N'hésitez pas à réserver le votre à l'adresse suivante : guide.libreassociation.info



1 CRÉATION DE LOGOS, D'AFFICHES

La fenêtre de dessin principale, avec les différentes bars d'outils : sélection, couleur, etc.

La boîte de dialogue « aligner et redistribuer », pour placer les objets entre eux.

La fenêtre de « Remplissage et contours », permettant la définition des couleurs, des motifs et des dégradés.

5

6

Apprentissage Installation
Lien : www.framasoft.net/inkscape
Équivalents : Karbon

Inkscape est un logiciel de dessin vectoriel. Son principe consiste à utiliser le format standard défini pour les images vectorielles sur Internet. La prise en main d'Inkscape est très intuitive, ce qui va de pair avec son slogan : « Dessinez librement »

Très riche en fonctionnalités, Inkscape permet de gérer deux grandes catégories d'objets graphiques : les formes et les chemins. Les formes regroupent tous les objets définis par des propriétés simples comme des cercles, rectangles, polygones, etc.

Lorsqu'il s'agit de créer des formes plus complexes, les objets sont définis par des chemins en courbe de Bezier, comme l'illustre l'exemple d'application ci-contre. Inkscape permet également de faire de la calligraphie.

À chacune de ces formes, il est possible d'associer des propriétés de couleur, de transparence, des dégradés, etc. ; mais aussi des transformations : rotation, position, déformations.

Alors, en combinant ou dérivant les différents objets, les possibilités de réalisation deviennent alors infinies. Il suffit alors de laisser court à votre imagination !

et donc l'outil idéal pour réaliser vos menus, logos, affiches, cartes postales et sites de visite. Comme souvent avec les logiciels libres, un système d'extensions permet aussi de l'enrichir de nombreuses options.

Pour apprendre à se servir de toutes les potentialités du logiciel, n'hésitez pas à consulter les très bons diaporamas qui sont accessibles depuis le menu « Aide », ainsi que son abondante documentation. Sa simplicité d'utilisation et le large éventail de ses fonctionnalités en font finalement l'outil de dessin privilégié pour tous les membres de la famille. ■

4

LE DANGER DES MENOTTES NUMÉRIQUE

Dans le monde numérique, vous pouvez partager un document numérique sous son aspect : il suffit de le copier. Cette caractéristique, qui est une chance et une victoire de la technique, déplaît fortement à ceux qui ne savent plus nommer et à ceux qui ne savent plus donner. Les DRM sont des dispositifs numériques qui contrôlent l'usage, même après menottes numériques. Sous prétexte de vous faire respecter les usages prévus par leur vendeur, ils vous empêchent d'accomplir des actes tout à fait légitimes, tels que écouter de la musique avec le logiciel de votre choix ou en réaliser une copie.

Suivie à la loi DADVSI de 2006, divulguer la recette d'un DRM était punissable. Or, le partage de la recette des logiciels libres est un acte légal. Pouvez-vous diffuser votre recette de cuisine sans en parler aux auteurs et utilisateurs de vos logiciels libres. Les DRM servent en réalité à protéger les intérêts des détenteurs du droit de propriété intellectuelle, mais pas des utilisateurs comme Apple et Sony, car ils permettent d'imposer leurs logiciels aux utilisateurs.

1. Présentation fonctionnelle du logiciel.
2. Captures d'écrans avec une légende explicative.
3. Notice descriptive du logiciel.
4. Encadré détaillant des enjeux liés aux logiciels libres et sujets afférents.

5. Logo et nom du logiciel.
6. Informations complémentaires :
 - facilité de prise en main ;
 - facilité de déploiement ;
 - lien de téléchargement ;
 - logiciel(s) libre(s) équivalent(s).